

Compte rendu du CCE des 30 sept et 1er oct. 2014

Présent(e)s pour le CGT :

Abal-Kassim Ali Combo (Mayotte 1^{ère}), **Patrick Bouquet** (Pôle Sud-Est), **Philippe Cornet** (Pôle Nord-Est), **Fabrice Craig** (Guyane), **Jean-Hervé Guilcher** (Pôle Nord-Ouest), **Hervé Guillermic** (Pôle Nord-Ouest), **Isabelle Joly** (Pôle Sud-Est), **Gaby Laurier** (Martinique 1^{ère}), **François Marlin** (Martinique), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1^{ère}), **Moinahouri Madi Ousseni** (Mayotte 1^{ère}), **Fernando Malverde** (Pôle Nord-Ouest), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud-Ouest), **Marie Lindjie Passée** (Réunion 1^{ère}), **Johny Payet** (Réunion 1^{ère}), **Cyril Pinato** (Alsace), **Didier Ricou** (Polynésie 1^{ère}), **Tuliano Talomafaia** (Wallis et Futuna)

Représentant syndical: **Marc Chauvelot**



1.	Situation générale.....	1
2.	Stratégie du numérique.....	3
3.	Commission économique.....	4
4.	Présentation des grilles de rentrée.....	5
5.	Plan de Départs Volontaires (PDV).....	6
6.	Risques psycho sociaux (RPS).....	7
7.	Formation professionnelle.....	8
8.	Bilan de l'emploi au 30 juin 2014.....	9
9.	Bilan social 2013.....	10
10.	Systèmes d'Information – focus PapyRHus et Mon Kiosque.....	10
11.	KaSat, caméras, I média.....	11
12.	Projets d'accords.....	11
13.	Continuité de l'activité en cas de pandémie et crue centennale.....	11



Dans sa déclaration liminaire, la CGT a interrogé la direction sur 2015 et tracé les éléments clés de la feuille de route du futur président qui sera désigné au printemps (voir ici).

Le PDG n'a pas souhaité réagir à cette déclaration. Il a directement enchaîné sur l'ordre du jour de la réunion.

I. Situation générale

Les audiences des chaînes du groupe sont bonnes. Le JT de 20H sur France 2 est repassé au dessus des 20% et les au-

diences commerciales d'avant 20H sont en hausse. Entre 18 et 21H, le groupe affiche

une part d'audience de 33,6% contre 31,9% l'an dernier.

Dans les régions, bonnes performances des JT et de la télévision du matin, en particulier en Champagne Ardennes et Bourgogne Franche Comté. M. Pflimlin veut faire de la télévision du matin un développement clé de l'offre régionale. Il note les bonnes audiences des PAE en Normandie (mondial d'équitation) et en Alsace (Vieil Armand).

Le PDG estime que le nouveau découpage régional du territoire donne une légitimité renforcée à France 3. Le périmètre actuel de proximité pour l'info doit être maintenu mais il faut faire en sorte que le débat public se passe sur France 3. Compte tenu de l'échec des télévisions locales privées, il pense qu'il faut réactiver l'idée de chaînes régionales de plein exercice. Cela devra figurer dans le prochain COM 2015/2020. Il imagine récupérer les fréquences laissées en déshérence par les chaînes locales privées.

Dans les Outremer, les applis sur smartphones sont installées depuis le mois de juin. Le PDG salue la couverture du Tour cycliste de Guadeloupe, de la course des yoles en Martinique, du Sakifo à la Réunion. Les lobbies du privé ont fait un recours contre la retransmission du Mondial sur les Premières et tentent aussi de faire interdire la publicité entre 18 et 20H. Pour l'instant sans résultat.

Les projets immobiliers de Martinique et Mayotte ont connu des difficultés. Martinique Première devrait dans un premier temps s'installer dans un immeuble existant et Mayotte Première va être relocalisée à Mamoudzou. Pour l'antenne de Lyon, le projet de déménagement est pour l'instant suspendu dans l'attente de décisions politiques.

Sur la publicité, on constate un retard de 4% par rapport à 2013 (-10 M€). Le PDG a demandé de pouvoir glisser des écrans

entre 20 et 21H mais sans succès pour l'instant. Il conteste l'argument selon lequel cette ouverture chahuterait le marché publicitaire. L'enjeu est considérable, de l'ordre de 100 à 150 M€ par an.

Une autre possibilité est d'ouvrir un écran pour de la pub régionale après 20H en rediffusant la météo régionale. On espère que ce projet, annoncé pour le 18 octobre, ne va pas faire les frais de la **communication intempestive d'un représentant de Fo** qui, pour se faire mousser en période électorale, a cru malin d'adresser à la presse un tract saluant le retour de la pub après 20H sur France 3. Au lendemain de la prise de position d'Olivier Schrameck, patron du CSA, contre le retour de la pub sur les chaînes publiques, ce communiqué n'a pas manqué de provoquer une levée de bouclier et risque de priver FTV de près de 10 M€ de ressources additionnelles...

Les nouveaux décrets sur la production, modifiant les décrets Tasca, sont attendus avant la fin de l'année pour une entrée en vigueur début 2015. Ils doivent permettre à FTV de détenir 50% des droits des œuvres (fictions, documentaires) quand elle en finance plus de 70%. La CGT revendique un droit de propriété identique au pourcentage investi et se bat pour augmenter les seuils de production dépendante.

Concernant la redevance, FTV mobilise l'ensemble des acteurs de l'audiovisuel public pour tenter d'obtenir l'élargissement de l'assiette de taxation aux nouveaux outils numériques. Un fiscaliste de Bercy va faire une étude approfondie sur ce qui s'est passé en Allemagne, en Suède et en Suisse où l'élargissement a été adopté. L'argument de FTV est assez logique. Compte tenu de la consommation de la télévision sur d'autres supports que le téléviseur, il y a un risque évident de voir s'effondrer le produit de la redevance. Il faut donc impérativement anticiper pour prévenir ce choc.

Pour la CGT, le financement de France télévisions doit s'appuyer sur un panachage dynamique des ressources. Le socle doit être constitué de la redevance dont l'assiette sera élargie et des ressources additionnelles : publicité, exploitation des droits, utilisation maximale de notre outil de production/fabrication.

Sur le passage à la HD, les investissements se font progressivement à France 3, à mesure du renouvellement du matériel,

2. Stratégie du numérique

L'audience de francetvinfo Info a progressé pour se situer au cinquième rang des sites info. Pour les municipales, francetvinfo était le premier acteur français avec une forte progression sur les mobiles et un tassement sur le web.

L'année a été contrastée sur **les régions et les outre-mers** dont la plateforme technique a mal vieilli. On l'a vu avec le bug des municipales. L'outil a été revu cet été.

Sur **le sport** l'année à venir devrait être plus calme. FTVEN a commencé à industrialiser les événements de l'antenne (exemple : possibilité pour l'internaute de choisir son court à Roland Garros ou de suivre son coureur sur le Tour de France.)

Culturebox est en progression régulière autour de l'actualité culturelle, des festivals, etc. Elle a retransmis près de 200 concerts et spectacles en direct et en replay.

Le **nouveau Ludo** va sortir en octobre, avec une interface simplifiée.

Sur **l'éducation**, l'offre va être refondue au premier semestre 2015.

Les nouvelles écritures, c'est une petite équipe de 13 personnes qui travaille avec toutes les chaînes. On y étudie des projets internes et externes, on y développe la création web et numérique : web-

mais FTV n'a pas de canal sur la TNT en raison des arbitrages sur la bande des 700 convoitée par les télécommunications.

Netflix est une offre de distribution qui va concurrencer FTV. "Cela nous engage à nous différencier encore plus en tant que service public", dit le PDG. FTV a vendu un certain nombre de droits de programmes à Netflix. Pour lui, Netflix est le premier d'une longue série de nouveaux acteurs (Google, Amazon, Facebook, Apple) qui va provoquer un élargissement incroyable de l'offre sur le SVOD.

documentaires, web-fictions, hybridation d'objets divers. On accompagne et enrichit les programmes des antennes, leur prolongement sur d'autres supports. Entre 2013 et 2014, il y a eu 73 programmes mis en ligne et 40 autres sont en production. Les **nouvelles écritures** est un laboratoire qui travaille aussi sur les outils de demain (google glass, son binaural...).

Pour M. Pflimlin c'est toute l'entreprise qui doit muter vers le numérique dans un délai rapproché. FTV est devenu le premier groupe audiovisuel sur le numérique en l'espace de 3 ans. Le numérique doit "irradier" dans l'entreprise, l'ensemble des directions d'unités de programmes sont en contact permanent avec le numérique.

Sur les régions et OM, si les sites fonctionnent désormais il faut trouver les organisations qui permettent d'être présents 7 jours sur 7, avec formations à la clé.

La CGT a rappelé l'ambition initiale qui était que l'ensemble des salariés de l'entreprise s'approprient le numérique. Or FTVEN est encore un monde à part, une forteresse qui doit absolument se rapprocher du groupe. L'immense majorité des salariés ne se sent pas réellement impliqués dans cet enjeu. Cela nourrit les craintes. Comme celle de voir FTVEN développer sa propre antenne

à part au sein de FTV. La CGT a aussi évoqué les conditions de travail à FTVEN qui ont fait l'objet d'un rapport du CHSCT. La CGT propose la création d'un CHSCT et de délégués de personnels spécifiques à FTVEN.

Selon la direction, FTVEN est une petite structure de 140 personnels permanents

dans un groupe de 10 000 personnes ; *"Nos portes sont ouvertes. Les salariés sont invités à traverser le périphérique pour venir nous voir."* Sur la question des conditions de travail à FTVEN, des commissions ont été montées avec le CHSCT pour suivre les préconisations présentes dans ce rapport.

3. Commission économique

Le Président de la commission économique fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 septembre à Paris ([voir le compte rendu](#))

Fabrice Lacroix, directeur en charge des moyens, fait quelques commentaires généraux. Le Plan de départs va fonctionner. Il y a un grand nombre de volontaires. Mais la question se pose sur la façon dont on s'organisera après. Une autre question est de savoir si l'échelonnement des départs permettra d'atteindre l'équilibre en 2015 ?

A propos de la redevance, M.Lacroix considère un peu volontaire la projection de la tutelle sur l'augmentation naturelle du nombre de foyers fiscaux.

Sur le périmètre, M.Lacroix rappelle que le PDG s'est engagé sur un retour à l'équilibre en 2015. "Si nous n'avons pas le niveau de ressources publiques prévu, nous aurons une discussion sur le périmètre. FTV a pris sa part sur les retards de recettes publicitaires mais l'actionnaire doit tenir ses engagements sur la ressource publique."

La direction regarde un certain nombre de charges "sans tabou". "La filière en fait partie, mais au même titre que beaucoup d'autres." Elle veut instruire le dossier de la filière, de son équilibre. La CGT a mis en garde la direction sur toute tentative de revoir à la baisse le dimensionnement de la filière. M.Lacroix reconnaît que si on baisse l'activité de la filière, on aura des personnels en sous-activité : « Notre objectif n'est

pas de mettre des personnels en sous-activité. Ce serait idiot, ça nous coûterait de l'argent." dit-il... On est évidemment d'accord.

Sur les recettes publicitaires, la régie devrait être en retard d'une quinzaine de millions d'euros fin 2014 mais il est de plus en plus difficile de faire des prévisions à moyen terme.

Sur la subvention budgétaire destinée à compenser la suppression de la pub après 20H, c'est toujours une source de fragilité.

Pour la re-prévision budgétaire, l'atterrissage devrait être à -47M d'euros fin 2014. Sur la provision pour congés et les effets de l'accord collectif, la direction se veut rassurante. "Il peut y avoir des surcoûts sur certaines lignes et pas sur d'autres mais dans toutes les projections, on est dans les clous."

Questionné par la CGT sur l'hypothèse d'une transformation de France 4 en chaîne de rediffusion, M. Pflimlin affirme que les objectifs de l'entreprise sont inscrits dans le COM qui englobe l'année 2015. Pas question d'avoir des modifications de structure de l'ordre d'une sortie de France 4 ou de France Ô. Si jamais on était en deçà, on pourrait en parler. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

4. Présentation des grilles de rentrée

➤ France 3

Un gros travail a été effectué sur le lundi soir qui va accueillir des documentaires historiques, politiques, des portraits d'artistes, les spéciales des **Carnets de Julie**. Le mercredi Carole Gaessler présentera **Des Racines et des ailes**.

Réflexion sur la case cinéma du jeudi, en difficulté. Programmation de films patrimoniaux et de plus d'inédits. Les cases fiction des mardi et samedi sont confortées. Magazine divertissement du dimanche après-midi, **Du côté de chez Dave**. Le **Grand soir 3** sera redynamisé. Retour de Marc Olivier-Fogiel en seconde partie de soirée à la rentrée.

Les élus ont tiqué sur la plaquette du dossier de presse de rentrée de France 3 qui associe les programmes à des marques connues (Perrier, Orangina, Lustucru)... C'est un trait d'humour décalé pour faire parler, selon la direction.

Sur l'exposition des programmes régionaux la direction évoque une réflexion pour faire monter un programme régional de temps en temps sur le programme national. Lyon ville lumière, Interceltique. Il faut des événements qui ont une portée nationale.

Selon la direction seul le Pôle Nord Est demande à ce que ses programmes régionaux ne soient pas occultés pendant les congés scolaires. Cette occultation est liée aux obligations de diffusion des programmes enfance.

➤ France 2

La direction se félicite des bons résultats d'audience de la chaîne. 14,1% en cumulé depuis le début de l'année. 13,6% de septembre à septembre (+0,1 point). La case 19-20h de France 2 fonctionne bien. Son audience a augmenté de façon sensible sur

les cibles commerciales (CSP+) ce qui est bon pour les recettes publicitaires.

La rentrée est très féminine, avec de nouveaux visages à l'antenne (Alexandra Sublet, Anne-Sophie Lapix, Lea Salamé aux côtés de Laurent Ruquier), des soirées autour de Marie Curie, Simone Veil et Brigitte Bardot. En divertissement, une soirée événement autour des prodiges du classique, présentée par Marianne James.

France 2 proposera des grands documentaires (la destruction des juifs d'Europe), des films animaliers, des fictions comme la saison 2 des **Hommes de l'ombre**.

Les JT sont diffusés dans un nouveau décor. Le lundi, en seconde partie de soirée, un magazine économique confié à François Lenglet. Julian Bugier reprendra les soirées continues, à la place de Benoit Duquesne. Elise Lucet, Cash investigation. La direction a opté pour la stabilité en journée pour éviter de déboussoler les téléspectateurs.

➤ France 4

La grille répond à la nouvelle ligne éditoriale (chaîne jeunesse). Elle affirme la place de la production d'animation française. France 4 investit 28 M€ par an dans la production de films d'animation. C'est aussi la chaîne de l'innovation, incubateur pour nouveaux formats et nouveaux talents.

Offre jeunesse renforcée à destination des préscolaires puis des 6-10 ans (**Zouzou** et **Ludo**, marques fortes du groupe, qui ont vocation à être déployées sur les plateformes numériques), programmes moins formatés que ce qui se fait sur les autres chaînes de la TNT, fiction, cinéma, musique. L'audience de la chaîne est stable (1,6%). France 4 est en train de changer de public dans le contexte d'une concurrence accrue sur la TNT.

Les élus se sont émus de l'apparition d'un magazine quotidien d'information, totalement externalisé : "on n'a pas trouvé de solution pour la fabriquer en interne" se défend la direction. "On a trouvé à l'extérieur à des conditions économiques pas chères, qui sont celles de France 4". Refus de donner le nom du prestataire : secret commercial...

➤ France Ô

La ligne éditoriale de la chaîne repose sur trois axes : les Outre-mer, l'ouverture sur le monde et le métissage des cultures. La chaîne est désormais mesurée par Médiamétrie. Elle obtient 0,6% de PDA, audience moyenne sur la TNT.

Passion Outre-Mer, émission mensuelle de 110 minutes en prime time. Des documentaires, l'émission de Laurent Bignolas, **Ô bout du monde, D'un monde à l'autre** présenté par Elisabeth Tchoungui.

La seconde saison de **Cut**, série fiction fabriquée à la Réunion et qui représente 10% du coût de grille de la chaîne.

➤ France 5

France 5 accueille de nouveaux visages, notamment féminins. La vétérinaire Hélène Gateau présente un magazine sur les animaux. Marina Carrère d'Encausse incarne les soirées du mardi soir avec **Le Monde en face**. **Les grandes questions**, présenté par Franz Olivier Gisbert avec Mazarine Pingeot.

Politique de documentaires, questions de société, **Syndicats histoire d'un contre-pouvoir**, **Enfants en souffrance... la honte**, **Congo, un médecin pour sauver les femmes**. Série **Duels** (présentée par Annick Cojean), seconde saison en janvier-mai. La troisième saison est mise en production à partir de janvier pour diffusion en janvier 2016.

Globalement France 5 se porte bien en cette rentrée. Animation pour les tout petits, magazines et documentaires. C'est une offre restreinte et contrainte, mais c'est aussi la force de la chaîne.

5. Plan de Départs Volontaires (PDV)

A l'AITV, qui doit cesser son activité, aucun salarié ne s'est inscrit dans le plan. P. Papet va confier une mission de conciliation à un élu Snj au CE du Siège, ou plutôt ex-élu, si l'on en croit le Snj autonome qui affirme qu'il a rendu tous ses mandats et semble se démarquer de l'initiative... Précision utile car les choses sont quand même un peu compliquées chez nos collègues autonomes entre un élu candidat déclaré à la présidence de FTV et un ex-élu chargé d'une mission pour accompagner le plan social que le Snj est supposé combattre...

M. Papet affirme que la convention liant FTV et CFI se terminant en novembre, il faut absolument trouver une solution pour les 28 journalistes de l'AITV qui risquent de se retrouver sans travail. Pour rappel, c'est le ministère des affaires étrangères qui

s'est désengagé pour des raisons financières. Les discussions sur la reprise de l'activité de l'AITV se font entre CFI, le repreneur (l'AFP?) et le ministère des Affaires étrangères. FTV n'est que fournisseur de prestations.

M. Papet réitère son engagement sur le volontariat mais explique qu'à partir du moment où l'activité de l'AITV et le sous-tirage n'existera plus, l'entreprise aura l'obligation de proposer un repositionnement dans l'intérêt des salariés. Sur le sous-tirage info, 13 salariés sur 17 ont été rencontrés. Ils ont émis des souhaits de mobilité, de redéploiement ou de reconversion.

M. Siacci, chargé de mission sur le PDV, fait le point sur le déroulement des opérations. Deux cellules ont été mises en place, la première consacrée aux reclassements externes (avec le cabinet VAR), la seconde à la mobilité interne. Il y a eu 363 candidats à un départ en retraite, 92 candidats à un reclassement externe, 45 candidats à la mobilité, dont une trentaine dont le poste est supprimé, notamment les salariés du sous-tirage de France 2.

Sur les candidatures de niveau 1, la quasi totalité des salariés éligibles à la retraite se sont manifestés. La commission de suivi tripartite (entreprise et consultants externes/direction du travail/partenaires sociaux) s'est réunie à quatre reprises. Deux réunions sont prévues en octobre pour traiter 43 dossiers de reclassements et une dizaine d'autres projets. Une centaine de départs aura lieu en 2014. Le reste en 2015. La direction a décidé de publier les postes potentiellement libérés par des salariés de niveau 2. Il a fallu demander aux salariés l'autorisation de lever l'anonymat. Il y aura selon la direction des opportunités de mobilité professionnelle (avec moyens formation, adaptation, accompagnement) et géographique.

Les élus ont fait part de nombreux problèmes qui se posent, en particulier dans les structures en train de fermer.

Selon la direction n'y a aucune rupture conventionnelle sur les postes concernés par le PDV. Il peut y en avoir à côté du plan, mais cela sera exceptionnel. Et dans ce cas-là, les postes seront remplacés.

Les départs ne doivent pas se traduire par une augmentation de la charge de travail

pour ceux qui restent. La direction va solliciter l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, organisme paritaire).

Quand une candidature est validée, les candidats se voient proposer une convention de rupture, avec en principe un départ une fois que les conditions sont réunies. Il faut toutefois vérifier que l'organisation nouvelle peut se mettre en place.

Pour M. Papet il est normal que le traitement des dossiers soit long, car il faut un maximum de garanties : « on ne brade pas l'étude des dossiers ».

La direction précise qu'une demande de mobilité sans affectation connue n'est pas irréversible. Le salarié doit pouvoir se désengager si la localisation du poste qu'on lui propose ne lui convient pas. "S'il veut aller à Amiens et se retrouve à Nice" dit finement M. Papet (merci pour les Picards...). La direction a décidé de prolonger d'un mois les déclarations de candidature.

Globalement, il n'y a pas d'irréversibilité de la candidature. Si la direction n'a pas répondu à la fin de l'année, les candidats doivent pouvoir recouvrer leur liberté de choix.

Des difficultés ont été rencontrées en outremer avec le cabinet VAR à propos de candidatures au départ sur projets externes. Certaines sont difficiles à instruire en raison de la viabilité des projets et de la situation économique dans les outre-mers.

L'audience devant le tribunal administratif dans le cadre du recours des syndicats (Cgc, Cfdt, Snj) qui demandent l'annulation du PDV est prévue le 7 octobre. La décision du juge sera connue vers le 15 octobre.

6. Risques psycho sociaux (RPS)

Ce point a été inscrit à la demande des élus. Pour M. Papet c'est un peu prématuré. Il estime avoir engagé un dialogue avec la commission de suivi de l'accord RPS et qu'il faut attendre le rapport Vacquin, initié il

y a plusieurs mois déjà et qui ne va pas tarder à sortir.

M. Papet refuse de parler du scandaleux licenciement d'une scripte de Strasbourg car un préavis y a été déposé. Un faux

fuyant pour la CGT car ce licenciement abusif est emblématique de l'échec du système en place.

Selon Xavier Froissart, le directeur de la DSQVT, les modalités de restitution du rapport Vacquin seront importantes pour que tout le monde se saisisse de la question des RPS. Il explique que l'enquête santé au travail de fin 2012 est déjà disponible pour les CHSCT. Il y a un gros travail à mener sur l'absentéisme afin d'affiner l'interprétation et d'anticiper les risques psychosociaux

Il propose de faire évoluer les correspondants RPS avec la mise en place de salariés formés à l'écoute active avec une cellule de veille permanente.

Il annonce la mise en place de plusieurs outils de prévention des situations à risques : un outil d'identification des problèmes pour les managers, un outil « équipe action » pour permettre l'expression libre de chacun, un outil d'évaluation d'équipe en situation dégradée avec intervention d'experts de la DSQVT amenés à écouter les salariés et à faire des préconisations. Enfin la direction annonce un travail à mener sur le respect au travail.

La CGT fait remarquer que tout cela est bien beau sur le papier mais que sur le terrain les souffrances quotidiennes sont réelles et que les managers refusent d'admettre les problèmes. Ils préfèrent se réfugier dans le déni plutôt que d'ouvrir les yeux sur la réalité.

M. Papet reconnaît que les managers subissent une forte pression et qu'ils ont besoin de se protéger eux aussi. D'où ces réactions, somme toute assez classiques de déni. Pour la CGT, les outils ne suffisent pas, il faut aussi beaucoup plus de formation et de conviction des managers sur la réalité de ces problèmes.

La direction reconnaît que le travail à mener reste très important. Elle annonce que des éléments liés aux RPS vont entrer dans les objectifs des managers avec impact sur leur part variable sans donner plus de précisions.

La direction de la qualité de vie au travail a mené 7 interventions en 2013, 4 en 2014 pour l'instant. Pour la CGT, il y a besoin de passer à la vitesse supérieure et de sortir du déni permanent qui aboutit parfois au pire comme à Strasbourg. (*Voir motion des élus*).

7. Formation professionnelle

➤ Orientations du plan 2015

Mme Monsnereau présente la note d'orientation stratégique assez copieuse pour les trois ans à venir, une note de cadrage pour le plan de formation 2015.

1. La formation est un investissement au service du développement et de la performance de FTV. En 2013, 29M€ ont été consacrées à la formation. Avec 15 000 stagiaires, 200 000 heures de formation, FTV consacre 5,2% de sa masse salariale à la formation alors que l'obligation légale est de 1,6%. Le budget moyen est de 492

€ et la durée moyenne par stagiaire est de 2 jours.

2. la formation c'est d'adapter en permanence. En appui avec la GPEC, identifier les compétences, les nouvelles aptitudes et qualifications. Accompagner les collaborateurs. Les besoins présentent de 30 à 100% selon les secteurs. Ce n'est pas que l'accompagnement des enjeux stratégiques

3. La loi du 5 mars 2014 va changer le rôle de chacun (entreprise, collaborateur, manager dont le rôle est renforcé pour la

formation des salariés) à partir du 1er janvier. Le DIF disparaît remplacé par le CPF avec une offre plus riche, plus certifiante, plus qualifiante. On va revoir les modes d'apprentissage : social learning, digital learning. Le service formation se veut réactif, innovant, à l'écoute de toutes ces évolutions.

4. Développement de la transmission du savoir inter-générationnelle. Des salariés mieux formés pour une entreprise plus compétitive. Améliorer l'offre et la visibilité. Un accès équitable à la formation, quel que soit le genre, la catégorie professionnelle. Identifier ceux qui ne se forment pas, faciliter le départ du collaborateur en formation. Développer des apprentissages plus informels.

5. poursuivre le développement des compétences liées au numérique. Un effort particulier pour les outre-mers afin que la ressource numérique soit plus proche des stations. On teste les configurations techniques pour de la formation en ligne, mais les tuyaux sont sous-dimensionnés. Saint Pierre et Miquelon et Nouvelle Calédonie ont donné des résultats intéressants. Les

contacts sont avancés dans les Antilles Caraïbes. La Réunion avance aussi mais moins vite. Mayotte, Wallis et la Polynésie sont pour l'instant sans réponse en dépit des relances.

Suite au débat, les élus ont adopté une motion à l'unanimité. (*Voir la motion*)

➤ **Bilan de la formation au 30 juin 2014**

On constate un retard sur les principaux grands projets CDE, Oscar, Siplan, Pa-pyRHus, Inat.

Budget réalisé au 30 juin : 2 924 676 euros sur les 7 676 386 euros budgétés pour 2014. En recul de 10% par rapport à juin 2013.

6836 stagiaires au 30 juin (+4%) contre 17305 prévus en 2014. Petite baisse du nombre d'heures (-8,4%) par rapport à juin 2013, 87033 heures.

Succès sur les formations fichiers (99% de satisfaction) et ateliers du numérique. JCC 2014 ont démarré. Poursuite des cursus pour les conseillers de programmes.

Les régions alertent parce qu'elles n'ont plus d'argent sur le DIF. Cela va être pris sur le budget du central.

8. Bilan de l'emploi au 30 juin 2014

La situation est à peu près identique à celle du 30 juin 2013 avec - 0,4 % d'ETP mais cela masque une modification de la structure de l'emploi avec plus de permanents et moins de non permanents : 8663 ETP permanents, 1457 ETP non permanents.

C'est le niveau de permanents le plus élevé depuis que l'entreprise commune existe à 85,6 % contre 14,4 % de non permanent soit une hausse de 1,4 % des permanents et une baisse de 1,8 % des non permanents. Ces changements sont surtout importants à France 3, en Outremer et sur le secteur de l'information siège

À noter que les heures supplémentaires sont en forte augmentation de 6,2 % dû pour partie aux heures supplémentaires des journalistes au national. À noter une baisse du motif de remplacement pour congés et pour poste vacant.

Si des postes vacants restent gelés de manière permanente quel est l'intérêt de les conserver? demande M. Papet. S'il y a un recours aux CDD sur ces postes il faut conserver cette masse salariale et la transférer sur le budget des non permanents. Mais ces procédures ne sont pas encore en place.

La direction explique vouloir régler les situations des salariés non permanents dans le temps. La CGT pose le problème des nouvelles immatriculations de salariés CDD, pour qu'ils puissent être inscrits au vivier et travailler. Cela concerne notamment les jeunes issus de l'alternance. La CGT dé-

nonce un processus trop complexe, rigide, centralisé et long. La direction répond que cela doit pouvoir se faire au niveau des directions opérationnelles comme le réseau France 3 mais certainement pas au niveau de France télévisions.

9. Bilan social 2013

Le bilan social est toujours largement incomplet. Impossibilité de comparer les données concernant les PTA du fait de la mise en place de la nouvelle classification (tous les anciens cadres techniques n'ont pas été transposés de la même façon). Tout juste peut-on désormais comparer celles des journalistes dont la transposition a eu lieu en 2012.

Mis bout à bout avec les difficultés liées à l'entreprise unique, si l'on doit attendre deux ans pour avoir des données comparatives sur les PTA, ça fera 8 ans pendant lesquels les élus n'ont pas disposé des indicateurs légaux.

Les élus du CCE ont refusé de donner un avis sur un bilan social une nouvelle fois incomplet.

Sur les grandes lignes, on constate une stabilité des CDI avec une modification dans la composition des effectifs permanents: augmentation journalistes, baisse de

la part des PTA : 69% PTA et 31% de journalistes.

Pour ce qui concerne l'égalité hommes/femmes, on a une stabilité dans la répartition des deux sexes : 43% de femmes. Il y a eu moins de turnover que les précédentes années. En deçà de 45 ans, on a une quasi équité hommes/femmes : 49% d'hommes chez les PTA, 52% chez les journalistes. La prédominance des hommes se constate plutôt dans les tranches supérieures à 45 ans. Avec les départs naturels – plutôt masculins – on peut espérer augmenter la part des femmes.

Petite augmentation des femmes dans l'effectif journalistes où elles étaient traditionnellement sous représentées (36,1% de l'effectif en 2013)

Evolution des effectifs cadres PTA, effet mécanique de la transposition : 150 personnes de plus (+135,7 ETP).

10. Systèmes d'Information – focus PapyRHus et Mon Kiosque

Philippe Rouaud, le directeur des systèmes informatiques, fait un point sur le déploiement des Systèmes d'Information de FTV. Depuis 2010 beaucoup de logiciels ont été déployés et il reste maintenant à réussir le déploiement de l'outil de planification Siplan et Oscar.

I-média : la direction annonce, après le déploiement du second site à Lyon (après

le site pilote à Rennes), le déploiement de 7 à 8 stations I-média par an dans les stations de France 3.

Ariane : la direction estime que le déploiement est achevé mais n'est pas capable d'expliquer pourquoi le logiciel est resté sur le périmètre des 13 ex-stations régionales pour la compta analytique.

Oscar : le déploiement se fait en deux parties : la partie stock est en place, la partie grille est liée à l'avancement des travaux du centre de diffusion et d'échanges (CDE, autrement dit la régie finale). Les retards du CDE seraient liés à des problèmes d'intégration de la part de Sony et il serait trop coûteux d'interfacer Oscar avec le système actuel donc la direction préfère attendre.

Siplan : le déploiement de la partie planification est prévu seulement en 2016 soit avec plusieurs années de retard à cause d'un problème de qualité de l'intégrateur choisi à l'origine. Le lot 1-A a posé beaucoup de problèmes et cela a nécessité beaucoup de correctifs. La nouvelle équipe projet de France télévisions et le nouvel intégrateur devraient résoudre tous ces problèmes, selon la direction. La direction annonce que la partie devis-facturation de Siplan est opérationnelle.

MonKiosque et **PapyRHus** : la direction explique qu'elle a mis en place des renforts pour répondre aux dysfonctionnements.

Le déploiement de **MonKiosque** en vagues successives devrait s'achever d'ici la fin de l'année. La CGT pose le problème des dé-

légations de validation pour les congés et les Relevés Individuels d'Activité (RIA) hebdomadaires. En effet certaines directions refusent que les assistantes valident les congés et les RIA par délégation de la leur chef de service. M.Papet et la responsable de MonKiosque Temps de Travail expliquent qu'il est tout à fait possible que le manager délègue des droits de validation aux assistantes, que cela relève de son choix d'organisation.

Pour l'encadrement du forfait jours, un champ « commentaires » est mis en place pour exprimer les dépassements, plus une possibilité de saisir les horaires de début et de fin de journée (en cours).

Au niveau des RTT la direction annonce qu'une note sera bientôt éditée pour préciser le mode de calcul. Ainsi nous apprenons qu'un jour de RTT est bien considéré comme du temps de travail effectif générant lui même de la RTT lorsqu'il est planifié, ce qui résout le problème et contredit tout ce que les directions locales ont répondu. Chacun devrait donc pouvoir disposer de ces 22 RTT annuelles.

II. KaSat, caméras, I média

Ce point a été reporté pour un examen détaillé en commission nouvelles technologies.

I2. Projets d'accords

Deux projets d'accord, un avenant à l'accord collectif portant sur les **métiers artistiques** et le projet d'accord cadre sur la **réduction quinquennale de la précarité**

ont été présentés aux élus qui ont renvoyé la poursuite des négociations avec les organisations syndicales

I3. Continuité de l'activité en cas de pandémie et crue centennale

La crue centennale de la Seine est observée depuis des siècles, de façon quasi mé-

tronomique. Si elle survenait, toutes les implantations parisiennes de FTV seraient

sous le niveau de l'eau sauf Vanves et Malakoff. Un plan visant à assurer la continuité

de l'activité a donc été élaboré.

Des élections professionnelles vont se dérouler au cours des semaines qui viennent. La CGT entend poursuivre le travail qu'elle a toujours mené au service des salariés.

Alors, si vous voulez continuer à être régulièrement informés, Votez CGT !

Paris, le 6 octobre 2014

Vos élu(e)s de la CGT se tiennent à votre disposition



U.C.S.A.-cgt

Liminaire CGT CCE du 30 septembre 2014

Quelles orientations stratégiques pour France télévisions? S'agit-il uniquement d'aider l'actuel PDG à préparer sa reconduction à la tête de l'entreprise? A la lecture du dernier numéro d'Antennes, le magazine interne de FTV, on peut se poser la question. On y découvre l'existence d'un nouveau projet d'entreprise intitulé "**Cap 2015**" ? De quoi s'agit-il? Pourquoi le CCE n'a-t-il pas encore été informé ? Pourquoi ce projet n'a-t-il pas fait l'objet d'une présentation et d'un débat comme le prévoit le Code du travail depuis l'ANI?

Rémy Pflimlin y exprime laconiquement sa vision d'avenir à l'horizon 2015. Un avenir fait d'économies à tous les étages (faire mieux avec moins, sic) qui n'est qu'une soumission aux exigences de l'actionnaire. Fusion des rédactions nationales, poursuite du PDV, des mutualisations et des synergies, extension du forfait jour et des polyvalences, soutien sans faille à la ligne managériale...

Et les salariés dans tout cela ? Il en est vaguement question à propos de bien être au travail. Mais comment y croire quand la seule feuille de route est de continuer aveuglément dans la restriction des moyens, des développements et des ambitions ? Comment y croire quand on continue à subir les dysfonctionnements, tant dans d'application de l'accord collectif que dans la mise en place des nouveaux systèmes d'information? Comment y croire lorsque l'on voit la violence managériale s'exprimer comme jamais, comme dans l'antenne de Strasbourg où une salariée senior est licenciée de façon ignominieuse pour faute grave alors qu'elle est hospitalisée au service psychiatrique de l'hôpital civil de la ville suite à un accident du travail ?

Pour la CGT le nouveau candidat à la présidence de FTV sera jugé sur sa capacité à replacer l'humain au cœur de l'entreprise, en redonnant par exemple la place qui doit revenir aux administratives en matière de lien social plutôt qu'en supprimant leurs postes sous prétexte d'automatisation. Mais aussi sur sa capacité à refonder le modèle économique du groupe public: rétablissement de la publicité après 20h, révision en profondeur des relations avec les producteurs privés, application sans faux semblant du pacte de priorité sur le recours aux moyens internes.

Il devra relancer une véritable politique de programmes régionaux et ultramarins, et mettre fin à l'exception FTVEN en permettant enfin à tous les salariés de FTV d'être acteurs au quotidien de la transformation numérique.

C'est en fonction des réponses qui seront apportées à ces enjeux d'avenir, bien au-delà de 2015, que nous jugerons le futur candidat à la présidence.

Paris, le 30 septembre 2014

COMMISSION ECONOMIQUE DU CCE DE FRANCE TELEVISIONS **Représentation budgétaire 2014 et perspectives 2015**

Réunion du 10 septembre 2014
Version amendée après la réunion du CCE

Présents pour la direction : Fabrice LACROIX, *directeur général délégué aux ressources* et Yves GARNIER, *directeur général adjoint en charge de la gestion et des finances*.

Membres présents : Michel BOULANGER, Antoine CHUZEVILLE, Jean-Hervé GUILCHER, Fernando MALVERDE et Pierre MOUCHEL.

Expert invité : Jacques DENOYELLE (SECAFI).

Les perspectives pour 2015

Le directeur général délégué aux ressources parle d'une « trajectoire difficile » et d'une « marche importante » à passer en 2015. D'autant qu'il précise qu'on a une « nécessité absolue » de retour à l'équilibre l'an prochain, ou en tout cas pas loin (-3 à -5 M d'euros).

L'incertitude sur les ressources publiques et la baisse annoncée des recettes publicitaires s'ajoutent aux effets du PDV dont Fabrice Lacroix estime que ça va être très compliqué, en termes d'organisation et de fonctionnement, après le départ des salariés.

1/ Sur les ressources publiques

A la date de la commission, il n'y a toujours pas eu d'arbitrage sur les ressources publiques pour 2015. C'est assez rare et cela suscite de fortes inquiétudes.

Sur les ressources publiques, le gouvernement a annoncé la suppression d'ici 2017 de la dotation publique (« ressource complémentaire de l'Etat »), qui représente 296 M d'euros, dont les 115 M€ qui restent de la dotation budgétaire de compensation de la publicité après 20h (qui était initialement à 450 M€) auxquels s'ajoutent la subvention de France Médias Monde et des contributions aux associations indépendantes.

Pour compenser cette baisse de la dotation, le gouvernement table sur une augmentation de la contribution à l'audiovisuel public (redevance). La direction croit pouvoir tabler sur une augmentation de 250 M d'euros sur 3 ans, grâce d'une part à l'indexation sur l'inflation (2 euros théoriques par an) et à l'augmentation naturelle de l'assiette de la redevance, liée à l'augmentation du nombre de foyers fiscaux.

Adresse postale : France Télévisions - Salle V148- 7, esplanade Henri de France - 75015 Paris
tél.+33(0)1 56 22 88 07

Selon ce calcul, l'indexation apporterait 50 M€ par an, soit 150 M€ sur 3 ans ; l'augmentation de l'assiette apporterait les 100 M€ restants selon la tutelle, une projection que M. Lacroix juge un peu volontaire.

A ceci s'ajoute le problème de l'inflation faible. De ce fait, l'indexation devrait rapporter cette année moins d'1 euro, au lieu des 2 euros attendus.

La direction place donc ses espoirs dans une augmentation supplémentaire de 2 euros de la contribution à l'audiovisuel, actuellement en discussion au sein du gouvernement. Ce qui rapporterait 50 M€ supplémentaires par an.

Autant dire que les perspectives de ressources publiques sont particulièrement incertaines.

Selon le directeur général aux ressources, il est impératif que l'Etat tienne ses engagements : « On veut que les ressources soient conformes à ce qui a été signé dans l'avenant au COM. Sinon on aura une discussion sur le périmètre. »

La discussion sur le périmètre, « cela concerne les activités, y compris la taille du bouquet ».

Au nombre des pistes possibles, l'avenir de France Ô et de France 4, la Filière de production, que le directeur général juge « peut-être un peu surdimensionnée » : « 32 fictions en interne, c'est le chiffre fixé en 1992. N'est-ce pas trop aujourd'hui ? », s'interroge Fabrice Lacroix avant d'ajouter qu'il va falloir faire 40 à 50 M d'euros d'économies supplémentaires sur le programme national en 2015.

2/ Sur les ressources publicitaires

Côté ressources publicitaires, la direction prévoit 20 à 25 M€ de manque à gagner par rapport aux 350 M€ du COM. On serait donc plutôt à 325 ou 330 M d'euros.

Selon Yves Garnier, on peut cependant espérer améliorer la performance commerciale de plusieurs écrans, notamment sur l'access prime time de France 2. Le directeur général adjoint à la gestion et aux finances en espère 5 à 10 M€ d'amélioration du chiffre d'affaires par rapport à 2014.

Yves Garnier met également en avant les effets du « repackaging des offres numériques » et ce, dès 2014. Chiffre d'affaires espéré : 15 M€.

Sur le retour de la publicité après 20h, Fabrice Lacroix estime qu'il ne faut pas compter dessus en 2015, d'autant que ce retour de la pub, sur certains événements sportifs notamment, n'aurait pour objectif que de « permettre d'atteindre les objectifs publicitaires du COM ».

La réévaluation budgétaire de 2014

Du fait du gel supplémentaire de la dotation publique à l'audiovisuel, les ressources globales de France Télévisions devraient être en retrait de 2,5 M€ à 2,813 Mds

d'euros contre 2,816 Md€ prévus au budget. A périmètre comparable, elles s'établissent à 2,809 Md€, en retrait de 7 millions d'euros.

Le résultat net 2014 devrait être dégradé à - 47 M d'euros (contre - 40,5 M€ prévus au budget).

1/ La dotation publique

Les ressources publiques sont en diminution de 6,7 M€, du fait d'une baisse de la ressource complémentaire de l'Etat de 9 M€, décidée en juin dans le cadre du projet de loi de finance rectificative. Elles ont été en partie compensées par une augmentation de la redevance de 2,3 M€.

La ressource publique s'établit donc à 2 486 Mds d'euros, au lieu des 2 492,6 Md€ inscrits au budget.

Fabrice Lacroix est revenu sur la diminution supplémentaire de dotation qu'a connue France Télévisions en 2014. La direction trouve « tout à fait anormal » qu'on ait siphonné de l'argent à une entreprise en déficit, afin d'exonérer l'INA et ARTE qui, elles, ne l'étaient pas.

En tout, le gel a représenté 9 M d'euros, dont 7 M€ pour la seule FTV. Le directeur général affirme que ces 7 M€ iront grossir le déficit, mais qu'on ne « fera pas peser un effort supplémentaire sur les salariés, alors que l'exécution du budget 2014 est déjà compliquée ».

2/ Les recettes publicitaires

Elles sont en retard de 6,2 M€ sur les 8 premiers mois. Le parrainage serait bon, mais pas la publicité.

La direction affiche cependant pour la fin d'année un chiffre d'affaires attendu de 325 M€, contre 320M€ prévus au budget. La différence résultant de recettes affectées plus importantes que prévu.

Yves Garnier affirme qu'il est possible de rattraper ce retard d'ici la fin de l'année, en partie grâce à l'activité sur l'après 20h en région, d'autre part grâce à une « politique dynamique » de la force commerciale – en jouant sur les arguments commerciaux – et en misant sur le redressement de l'access prime time de France 2 depuis le 1^{er} semestre.

Les membres de la commission ont exprimé leur scepticisme face à cet optimisme affiché.

3/ La publicité après 20h en région

La direction avait prévu sa mise à l'antenne dès la rentrée de septembre. Elle invoque un « obstacle technique », lié à la durée inégale des spots de publicité en région et à la diffusion automatique de ces écrans. C'est pourtant ce que font déjà quotidiennement les régions de France 3.

Les blocages ne sont-ils pas plutôt liés à la concurrence, notamment la PQR, dont on s'attend à ce qu'elle proteste.

2 créneaux annoncés : vers 20h et dans le Soir 3.

Selon la direction, on peut espérer 10 M€ d'euros de la publicité en région après 20h, soit 3 à 4 M€ d'ici la fin de l'année 2014.

4/ La provision pour congés

Il existe un « risque » sur les congés payés, selon Yves Garnier

Il y aurait un retard de 3 à 4 jours par salarié, lié à une activité importante sur le premier semestre (impact des élections municipales à France 3, commémorations du Débarquement), mais aussi à des « injonctions contradictoires » liées à la mise en place des nouvelles règles issues de l'accord collectif et donc à une forme d'attentisme des salariés.

La direction dit être confrontée à un grand flou sur l'état des congés dans le réseau ultramarin, car les outils ne sont pas les mêmes.

Une journée de congés non pris à France Télévisions représente 3 M€ de provision.

5/ La tension sur la masse salariale

La direction l'attribue à la forte activité liée au traitement des élections municipales dans le réseau France 3 au 1^{er} semestre.

Elle juge en revanche prématuré d'estimer un éventuel surcoût de l'accord collectif, qu'elle conteste par ailleurs. Pour cela, il faudra attendre d'avoir une vision sur l'année complète.

6/ Un dépassement sur les droits sportifs

Les économies envisagées sur certains droits sportifs ont été moins importantes que prévu, ce qui entraîne un dépassement de plusieurs millions (sans plus de précisions) de ce qui était budgété.

Par ailleurs, les recettes de sous-licence (revente des droits des JO de Sotchi notamment) ont été inférieures à ce qui était prévu : « On a peut-être été un peu optimistes sur ces objectifs de revente de droits », reconnaît Fabrice Lacroix.

Jean-Hervé Guilcher
Président de la commission
25 septembre 2014

Motion

A l'occasion de la présentation d'un point sur les Risques Psycho Sociaux (RPS), les élus du CCE de France télévisions tiennent à alerter la direction générale sur la dégradation de la situation psycho sociale dans l'entreprise.

La création de la Direction de la Santé et de la Qualité de Vie au Travail (DDSQVT), la multiplication des enquêtes et des expertises, la mise en place d'outils, de procédures et de dispositifs, ne suffisent pas à endiguer la montée de la souffrance au travail dans un grand nombre de secteurs de l'entreprise.

L'exemple d'une salariée d'Alsace, scripte de 54 ans licenciée pour faute grave sans que son état de santé n'ait été pris en considération et sans que ses droits n'aient été ni entendus ni respectés est à la fois emblématique et accablant alors que le PDG plaçait lors de sa conférence de rentrée le bien être et la santé au travail comme un enjeu prioritaire pour l'entreprise.

La direction générale se doit de réagir, faire en sorte que cet enjeu soit réellement une priorité à tous les niveaux. Le déni n'est pas une solution, il est une fuite destructrice pour les salariés. La sensibilisation, la formation, doivent être renforcées, en particulier pour les cadres dirigeants, la santé doit être un élément pris en compte dans les objectifs de l'encadrement. La coordination des différents acteurs au travers des outils mis en place doit être effective et sans délai.

Paris, le 1er octobre 2014

Adoptée à l'unanimité
CGT, CFDT, SNJ, FO et CGC s'associent

Avis sur les orientations du plan de formation 2015

Les élus du CCE ont pris connaissance du projet d'orientation pour la formation professionnelle en vue du plan de formation 2015.

Pour la première fois il s'agit d'une note de cadrage politique pluriannuelle aux contours très larges. Ils notent qu'elles s'autorisent à anticiper sur le résultat de projets qui font toujours l'objet de débats contradictoires comme par exemple Info 2015 ou les nouveaux outils de transmission.

Si les élus partagent le point de vue selon lequel la formation est un investissement, ils restent très dubitatifs quant aux perspectives de développement dans une entreprise soumise à une pression budgétaire sans précédent.

L'accès à la formation pour tous les salariés est une belle ambition mais elle est loin d'être une réalité en fonction des sites, en particulier dans les Outremer, des métiers, de l'âge et du sexe. Les marges de progression en termes de recensement des besoins sont immenses.

Si la formation est un investissement pour l'entreprise et pour le salarié, elle doit aussi profiter au salarié et donner lieu à une reconnaissance et à une valorisation.

Les élus réaffirment leur attachement aux possibilités d'évolutions professionnelles via la formation. Elles doivent faire l'objet d'une anticipation et d'un véritable accompagnement. Des points de chute doivent systématiquement être prévus pour les salariés en reconversion professionnelle.

Les élus rappellent que le e-learning doit rester un complément de la formation en présence d'un formateur et doit faire l'objet d'une planification. Ils soulignent que les open space et les postes partagés sont difficilement conciliables avec ces modes d'apprentissage.

Paris, le 1er octobre 2014

Adopté à l'unanimité
Les OS s'associent
La CGT, CFDT, FO, SNJ, CGC s'associent